
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2020/.....088...../PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU REMPLAÇANT DU FEU COMMISSAIRE-PRESIDENT
MAÎTRE AMADOU SALIF KEBE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique L/2018/044/AN du 05 juillet 2018, modifiant certaines dispositions de la Loi Organique L/2012/016/CNT, portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'Arrêt N°AC 010 du 04 mai 2020 de la Cour constitutionnelle, constatant la vacance de siège du Commissaire-Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante suite au décès de Maître Amadou Salif KEBE, survenu le 17 avril 2020 à Conakry ;

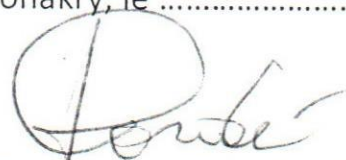
Vu la lettre N°0383/MATD/CAB du 14 mai 2020, portant transmission du courrier N°637/CNOSCG/2020 du 12 mai 2020, portant désignation du représentant de la société civile pour le remplacement du feu Maître Amadou Salif KEBE à la CENI ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Mamadi 3 KABA, Juriste, Professeur d'Université est nommé remplaçant du feu Commissaire-Président Maître Amadou Salif KEBE.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

14 MAI 2020
Conakry, le



Professeur Alpha CONDÉ